



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023-101**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice: 19
- présents : 15
- votants : 17
- absents excusés : 2
- absents : 2

Du lundi 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 20 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Modification de la délibération n° DEL-2021-69 du 07 décembre 2021 relative à la cession d'une parcelle de terrain à la Communauté de Communes des Savoir-Faire pour le projet de construction d'une Gendarmerie à Bourbonne les Bains

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT DESRY, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Procurations : Catherine THIVET à Emilie BEAU, Sébastien HUMBLLOT à Lydia FALLOT DESRY

Étaient absents excusés : Catherine THIVET, Sébastien HUMBLLOT

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 15 novembre 2023

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le plan de division pour séparation entre la CCSF et la commune de Bourbonne les Bains établi le 2 novembre 2023 par le cabinet Cardinal,

VU l'actualisation du service des Domaines en date du 17 novembre 2023, déterminant la valeur vénale de la parcelle à 5.50 € le m²,

Par délibération du 7 décembre 2021, la Commune de Bourbonne les Bains décidait de céder à la Communauté de Communes des Savoir-Faire la parcelle D 2485 lieudit « La Rochotte » d'une contenance de 10 000 m².

Le projet a été redimensionné par la CCSF et nécessite moins de surface. Un plan de division a été fourni. La surface cédée pour le projet ressort à 5 067 m².

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 052-215200403-20231120-DEL2023_101-DE



Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier la délibération n° DEL-2021-69 relative à la cession d'une parcelle de terrain dans le cadre du projet de construction de la gendarmerie.

- Identification de l'immeuble cédé : Terrain issu de la division de la parcelle D 2485, d'une contenance de 5 067 m² tel que prévu par le plan de division fourni par le géomètre
- Prix : le montant de la cession est fixé à l'euro symbolique, inférieur à l'estimation des domaines, étant donné le projet envisagé : construction de la caserne de gendarmerie.

Les droits et honoraires de la vente seront à la charge de l'acquéreur. Le notaire de la vente sera celui de l'acquéreur, en l'occurrence la Communauté de Communes des Savoir-Faire.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la délibération n° DEL-2021-69 relative à la cession d'une parcelle de terrain dans le cadre du projet de construction de la gendarmerie :

- Identification de l'immeuble cédé : Terrain issu de la division de la parcelle D 2485, d'une contenance de 5 067 m² tel que prévu par le plan de division fourni par le géomètre
- Prix : le montant de la cession est fixé à l'euro symbolique, inférieur à l'estimation des domaines, étant donné le projet envisagé : construction de la caserne de gendarmerie.

Les droits et honoraires de la vente seront à la charge de l'acquéreur. Le notaire de la vente sera celui de l'acquéreur, en l'occurrence la Communauté de Communes des Savoir-Faire.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 22 novembre 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER

Le Maire



Monsieur André NOIROT